



La Newsletter – janvier 2022

Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

« Si la lutte contre la pandémie est essentielle, elle ne peut se faire au détriment des libertés publiques. »

Edito

Après une année 2021 éprouvante et alors que la pandémie continue de toucher certains de nos proches, nos territoires ont eux aussi été malmenés. Depuis deux ans maintenant, ils ont dû faire face à une crise économique et sociale inédite, qui malheureusement se poursuit à l'aube de cette nouvelle année.

Les élus locaux ont depuis longtemps fait la démonstration de leur réactivité et de leur adaptabilité. Le mouvement des gilets jaunes, puis cette pandémie, ont achevés de convaincre ceux qui en doutaient encore : ils ont démontré, une fois de plus, l'incroyable richesse et force que représentent nos communes et nos collectivités de proximité. Malgré un début de mandat inédit, pour les nouveaux élus comme pour les plus expérimentés, ils ont aussi prouvé leur engagement et la fonction indispensable des collectivités territoriales pour nos concitoyens.

C'est pourquoi je continuerai de solliciter nos élus locaux pour rendre compte de mon action, d'être à leur côté pour relayer leurs attentes au Parlement ou y faire remonter leurs inquiétudes, d'être simplement à leur écoute et je poursuivrai donc mes rencontres et déplacements, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, tout au long de cette année.

Pas de pass vaccinal sans préservation des libertés publiques.

La position de notre groupe au Sénat est claire et constante. Depuis le mois de juillet, nous défendons l'obligation vaccinale : il s'agit là de la solution la plus efficace, la plus juste, et donc la plus compréhensible par les Français. Je regrette que le Gouvernement se refuse encore à prendre ses responsabilités et à prendre cette décision de bon sens, lui préférant le pass vaccinal, une « forme déguisée d'obligation vaccinale » de l'aveu même du ministre des Solidarités et de la Santé. Pour contrer l'épidémie, il eut été préférable de poser un principe clair et assumé, plutôt que d'infantiliser les Français.

Je regrette que les avancées permises par le Sénat n'aient pas été retenues dans le texte final du projet de loi visant à renforcer les outils de gestion de la crise sanitaire. Alors que nous avons massivement rejeté cette mesure, ce texte prévoit finalement que les gérants d'établissements recevant du public puissent exiger un contrôle d'identité auprès de leurs clients. Une telle possibilité contrevient tant au droit au respect de la vie privée (en portant atteinte au droit à la protection des données à caractère personnel), qu'à l'interdiction de déléguer à des personnes privées des compétences de police administrative générale.

Certaines personnes ont des raisons légitimes de ne pas se faire vacciner, soit parce qu'elles sont contaminées par le virus au moment où elles souhaitent se faire vacciner, soit parce qu'elles présentent un cas de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. La possibilité de dérogation au pass vaccinal pour ces personnes aurait dû être garantie expressément dans la loi. Prévoir

cette mesure sur le fondement du décret pour en faire une simple faculté au bon vouloir du pouvoir réglementaire n'est donc pas satisfaisant.

Enfin, je déplore que les débats aient écarté le mécanisme d'extinction automatique du pass vaccinal lorsque la situation sanitaire s'améliore.

Débat « Logement »

Lors du débat sur « la crise du logement que connaît notre pays et le manque d'ambition de la politique de la ville », j'ai interpellé madame Nadia HAI, ministre déléguée chargée de la ville, pour l'absence totale de stratégie sur une politique pourtant essentielle à la cohésion nationale.

En effet, les discours et les effets d'annonce se sont succédés depuis le début du quinquennat sans jamais traduire une réelle ambition pour les quartiers, leurs habitants et leur jeunesse. Aujourd'hui, la multiplicité des objectifs de la politique de la ville, pour la plupart dépourvus de cibles chiffrées et d'indicateurs ainsi que la complexité et la juxtaposition des dispositifs déployés dans les QPV font qu'au final, personne ne s'y retrouve.

Le décalage est grand entre les promesses, l'autosatisfecit affiché aujourd'hui et la triste réalité qui remonte du terrain. Même si les crédits augmentent pour 2022 (et le dernier budget du quinquennat) et même s'il faudrait aller bien plus loin en s'engageant pour une véritable politique de transformation de ces quartiers, il convient de rester vigilant sur leur mise en œuvre, leur évaluation et la pérennité des dispositifs.

Retrouvez mon intervention et l'ensemble du débat sur le site internet du Sénat <http://videos.senat.fr/intervenant.19631v>

« Nous ne pouvons que constater l'absence totale d'une vision gouvernementale de la politique de la ville. La sanctuarisation des crédits fait chaque année l'objet d'angoisses de la part des élus et des acteurs de la rénovation urbaine, comme d'après négociations au Parlement »



EDF

A l'appel de l'intersyndicale du secteur énergétique les salariés d'EDF se sont mis en grève ce mois-ci. Notre groupe dénonce l'attitude du Gouvernement qui met en péril le devenir d'EDF en lui faisant payer le coût de sa politique hasardeuse et électoraliste sur l'énergie.

Dans un contexte de flambée du coût de l'énergie, le Gouvernement a décidé de contraindre EDF à vendre davantage d'électricité à bas prix à ses concurrents. Le fleuron industriel français de l'énergie se retrouve donc sommé de compenser



seul la hausse du prix de marché de l'électricité indexé sur le prix du gaz qui s'est envolé.

Une décision à courte vue, prise à la hâte dans la perspective de la campagne présidentielle et qui va coûter au moins 8 milliards d'euros à EDF. Une charge financière considérable, quand l'urgence pour EDF et pour la France est d'investir dans le renouvellement, le prolongement et l'entretien de son parc productif et de ses réseaux.

Notre groupe dénonce la politique du Gouvernement et en particulier :

- son impréparation : la hausse des coûts de l'énergie était prévisible et aurait dû être anticipée. Au lieu de cela, le Gouvernement agit par à-coups, sans vision quant à la place et aux moyens qu'il faut donner au groupe EDF ;
- son cynisme : à trois mois de l'élection présidentielle, le Gouvernement fait payer à EDF des mesures dont l'impact électoral n'aura échappé à personne.

Impulsée par l'Union européenne, la libéralisation du marché de l'énergie a entraîné une désorganisation totale en France. Avec un marché désormais ouvert à la concurrence, EDF est contraint de vendre à des fournisseurs qui spéculent plus qu'ils n'apportent de réelle valeur ajoutée au marché de l'électricité. Faisant reposer l'essentiel sur EDF sans lui donner les moyens, le parc de production électrique français, dans sa diversité, n'est plus à la hauteur des enjeux de réponse à la demande des consommateurs en toutes circonstances et de contribution, dans les délais impartis, à la neutralité carbone.

L'électricité est un bien de première nécessité. Elle sera décisive pour relever les enjeux climatiques et la transformation de nombreuses filières industrielles. Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités. Il doit recapitaliser immédiatement EDF pour compenser les pertes financières induites par le relèvement du plafond de l'ARENH. Il doit engager les programmes de construction de nouveaux EPR et booster le développement des ENR dans le cadre d'une véritable planification des projets dans les territoires. Au-delà de ces décisions, il doit se prononcer pour un groupe EDF intégré 100 % public, seul susceptible de répondre à l'intérêt général national et aux besoins des consommateurs sur le long terme.

Dans ce contexte très préoccupant, je tiens à exprimer mon soutien et ma pleine solidarité aux salariés d'EDF.

Pour un accès au crédit plus inclusif

Souscrire un prêt immobilier n'a rien d'un acte anodin. Il est toujours difficile d'accès pour bon nombre de nos concitoyens. J'ai voté, avec les sénatrices et sénateurs de mon groupe, en faveur de la proposition de loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur. Elle vise en effet à assurer une meilleure information de l'emprunteur et empêcher les mauvaises pratiques de certains organismes prêteurs.

Nous nous sommes attachés à améliorer ce texte afin de garantir l'accès au crédit à des catégories de personnes qui en sont aujourd'hui exclues. Nous nous félicitons d'avoir obtenu un certain nombre d'avancées, en particulier sur le droit à l'oubli et la suppression du questionnaire médical.



Trop souvent, l'emprunt relève d'un parcours semé d'embûches pour des personnes ayant souffert ou souffrant de certaines pathologies, avec des

questionnaires intrusifs et des cotisations supplémentaires injustifiées. Afin de lutter contre ces discriminations, nous avons obtenu :

- la suppression du questionnaire médical pour les personnes qui sollicitent une assurance emprunteur pour un crédit immobilier destiné à financer l'acquisition de la résidence principale. Une avancée très importante pour lutter contre les discriminations à l'égard de l'état de santé, en limitant fortement les possibilités de sélection médicale par les assureurs ;
- l'accès au droit à l'oubli dans un délai maximal de 5 ans (au lieu de 10 ans actuellement) pour toute personne guérie d'un cancer, sans condition d'âge. Nous avons également obtenu l'extension de ce droit aux pathologies chroniques. Cela constitue indéniablement un véritable enjeu d'égalité et d'accès aux droits.

Par ailleurs, nos travaux menés depuis plusieurs années sur ce sujet vont dans le sens de renforcer l'effectivité du droit des emprunteurs de changer d'assurance. L'objectif : chaque personne qui souhaite changer d'assurance doit être correctement outillée pour exercer son droit. L'information de l'emprunteur et la transparence sont donc des points essentiels que notre groupe a défendus dans ce texte.

Filière foie gras

À l'occasion des fêtes de fin d'année, période où les Français consomment traditionnellement du foie gras, à l'heure où certaines municipalités ont décidé de ne plus servir de foie gras lors des réceptions officielles, la commission des affaires économiques du Sénat a souhaité réaffirmer son plein soutien à la filière et à tous les producteurs d'une spécialité reconnue patrimoine culturel et gastronomique protégé depuis 2006.

La commission des affaires économiques, qui avait déjà manifesté son soutien à la filière lors de l'examen parlementaire et du suivi de la mise en application de la loi Egalim, en pointant les difficultés engendrées par l'encadrement des promotions du foie gras, dont la vente est marquée par une forte saisonnalité, rappelle que derrière ce mets représentatif de la gastronomie française, ce sont aussi des emplois et des entreprises qui sont en jeu.

C'est pourquoi, la commission organisera prochainement un déplacement avec des sénateurs des différents groupes politiques dans le Gers, premier département producteur de foie gras traditionnel, pour rencontrer les acteurs de la filière et constater la qualité des modes de production du foie gras dans notre pays. La délégation portera également une attention particulière à la situation des élevages dans un contexte de circulation du virus de la grippe aviaire.

Violences contre les élus

Parce que « le respect de la vie démocratique est l'affaire de toutes et tous », j'ai cosigné la tribune de ma collègue Lamia El Aaraje, comme plusieurs autres sénatrices et sénateurs, parlementaires, élus, toutes tendances politiques confondues dont voici le texte :

« Comme si la violence des réseaux sociaux sous couvert d'anonymat ne "suffisait" plus, nous assistons à des actes de plus en plus graves, des intimidations et des dégradations au domicile de certains élus... Au cours de l'année 2021, 1.186 élus ont été pris pour cible. Soit 47% de plus qu'en 2020. Dont 162 parlementaires et 605 maires ou adjoints victimes d'agressions physiques. Depuis le début du mois de janvier, 60 élus ont été menacés. En tout, 300 plaintes ont été déposées depuis le mois de juillet dernier, date de l'entrée en vigueur du passe sanitaire. C'est la réalité d'une démocratie malade. La réalité d'une partie de notre République qui considère ses élus, ses représentants, architectes et intendants du quotidien comme l'exutoire de tous ses maux.

Jusqu'où laisserons-nous la violence croître ? Jusqu'à quel point accepterons-nous de nous laisser intimider, de voir la parole publique menacée ?

Cet appel a vocation à être une alerte collective partagée par toutes les formations républicaines de notre pays et par le gouvernement. **Le respect de la vie démocratique n'est pas l'apanage de la droite, de la gauche ou du centre. Le respect de la vie démocratique est l'affaire de toutes et tous.** Il n'y a pas de "oui, mais...". Quels que soient nos désaccords politiques, on ne peut transiger avec les violences et les intimidations, d'où qu'elles viennent, à qui elles s'adressent. Nous voulons collectivement réfléchir et trouver des solutions aux causes de ces violences qui non seulement touchent les élus, mais aussi d'autres professions en prise avec le public : praticiens hospitaliers, instituteurs et professeurs, journalistes... Notre statut d'élus et de représentants du peuple nous oblige à donner l'exemple. Sur ce sujet, nous devons être irréprochables, unanimes et fermes.



A nous de réfléchir avec la société civile sur l'affaiblissement des partis, des syndicats, des associations..., corps intermédiaires qui participaient à la structuration de la société en exprimant les revendications sociales et les réalités du pays et qui, par leur affaiblissement, laissent de plus en plus de nos concitoyens seuls "au bord de la route". Un isolement qui crée de la colère et engendre de la violence. A nous de réfléchir aux dangers de l'immédiateté, de la course au buzz, notamment dans le traitement de l'information, qui conduit à des interventions souvent sans hauteur de vue, parfois irréfléchies ou caricaturales, voir non empathiques. Ce jeu est souvent joué et le constat est implacable : la mise en danger du débat public, et avec lui du droit à la contradiction et à la nuance.

Nous ne pouvons nous résoudre collectivement à ce que nos désaccords se traduisent en actes de violence, d'intimidation ou de harcèlement contre tel ou tel. Nous ne pouvons nous résoudre collectivement à ce que l'anonymat des réseaux sociaux donne lieu à des campagnes de harcèlement. Nous sommes inquiets. Aussi, nous vous appelons collectivement, représentants des institutions, parlementaires, journalistes, citoyens, à un sursaut républicain pour préserver notre démocratie et protéger notre liberté d'expression.

Ne pas se laisser enfermer par la peur. Tel est l'enjeu. »

Journée internationale des migrants

Je me suis associée aux diverses mobilisations organisées à l'occasion de la journée internationale des Migrants, à l'appel notamment d'Amnesty International ou Réseau Education Sans Frontières, et tiens à manifester ma solidarité envers avec les personnes migrantes.



Notre Pays se doit de respecter ses propres principes, qui datent de la révolution, en admettant sur son sol ces personnes en souffrance. C'est juste une question d'humanité et il est intolérable que la Méditerranée et la Manche se transforment en cimetières pour des « réfugiés venus en Europe pour trouver un refuge, un avenir et la paix ». Notre Région doit également rester une terre d'accueil fraternelle, pour ceux qui fuient la misère et la guerre, comme elle l'a été par le passé.

Syndicat Départemental d'Énergie

Assemblée Générale du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes Pyrénées, autour de son Président, Patrick VIGNES ; du Président du Département, Michel PELIEU ; ainsi que de nombreux Maires et délégués des communes, preuve de leur attachement à cet outil indispensable à notre territoire.



En effet, ce syndicat qui réunit l'ensemble des communes des Hautes-Pyrénées est l'un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département. Outre ses missions primaires comme l'éclairage public ou l'enfouissement des lignes, Il intervient dans la distribution d'énergie, dans la production (photovoltaïque, réseaux de chaleur, ...) ou l'utilisation (éclairage, bornes de recharge pour véhicules électriques, ...). Il œuvre efficacement, au service des collectivités et des habitants de notre territoire, dans un rôle d'accompagnement et de conseil sur divers sujets liés à l'énergie (diagnostics des réseaux, service d'informations géographiques, mutualisation de l'ingénierie, économies d'énergie, ...).

Fédération Départementale des CUMA

A l'invitation de son Président, Michel LAGLEYZE, j'ai participé à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole).

Après les rapports financier et d'activité, une table ronde a permis de rappeler le rôle essentiel de ces structures pour les agriculteurs de notre département. Elles leur permettent l'utilisation en commun de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître leurs résultats. Le réseau quant à lui joue un rôle de conseil, d'accompagnement et d'appui juridique notamment. Il permet d'organiser, par exemple, des journées de formation ou d'information avec plusieurs rencontres techniques (démonstration de matériel, de pratiques, ...).

Meilleurs Ouvriers de France

Lors de la remise des prix des meilleurs apprentis de France au Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, avec M. Michel PELIEU, Président du Département ; Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées ; M. Belmir DOS REIS, Président du groupement 65 des Meilleurs Ouvriers de France, Monsieur le Directeur Académique ; Mme Ghislaine TAFFARY, Présidente de l'association départementale des membres de l'Ordre National du Mérite.

Ce concours, qui s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, Bac Pro), permet de détecter nos jeunes talents ayant de réelles compétences professionnelles et de leur permettre une meilleure insertion dans le monde professionnel.



Il permet également aux candidats de développer leur goût du travail bien fait, d'affirmer leur personnalité, leur passion, leur esprit d'initiative, de progresser dans leurs compétences, d'obtenir la juste récompense de leur effort et de témoigner avec fierté de l'efficacité de leur formation.

Bravo à eux !



Permanence Parlementaire
Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com